REPUBLIQUE DU TCHAD **Unit**é-Travail-Progrès

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE \*\*\*\*\*\*\*\*\***

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**PRIMATURE**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 **COMPTE RENDU DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES**

Un Conseil Extraordinaire des Ministres s’est tenu ce vendredi 07 Juillet 2017 sous la présidence du Premier Ministre, Monsieur Pahimi Padacke Albert, Chef du Gouvernement Représentant Son Excellence Monsieur Idriss Deby Itno, Chef de l’Etat, Président du Conseil des Ministres.

Cinq (5) points étaient inscrits à l’ordre du jour dont deux (2) projets de décrets au titre du Ministère de la Santé Publique ; deux (2) projets au titre du Ministère de l’Economie et de la Planification au Développement et un (1) projet de loi au titre du Ministère de la Fonction Publique, de l’Emploi et du Dialogue social.

**Au titre du Ministère de la Santé publique,** le Conseil Extraordinaire a examiné et adopté-en premier lieu- le projet de décret portant réglementation de la détention, de la prescription et de la dispensation des stupéfiants et psychotropes.

Comme vous le savez, les psychotropes sont des substances qui peuvent modifier l’activité psychologique et mentale des personnes dans le sens d’une perturbation de la vigilance et de l’humeur. Les stupéfiants sont des médicaments dont l’action provoque une dépendance profonde et toxicomanie sévère.

Comme tels, leur achat, leur détention, leur prescription et leur délivrance sont réglementées mais il est à constater que certains établissements les gèrent comme des médicaments ordinaires. La vente anarchique de ces produits entraine des conséquences néfastes sur la population et surtout sur les jeunes.

Ce projet de décret renforce donc la réglementation de la circulation des stupefiants et des psychotropes dans nos établissements sanitaires.

Dans le même cadre et toujours au titre du Ministère de la Santé Publique, le Conseil a examiné et approuvé le projet de décret portant réglementation des gaz à usage médical.

Les gaz à usage médical tels que l’oxygène, le butane et le nitrogène sont utilisé au sein des établissements sanitaires pour améliorer la santé des patients. Nous constatons malheureusement, que ces gaz sont achetés et livrés par des commerçants et individus qui ne sont pas autorisés à tel effet. Ceci est dû au fait qu’aucun texte ne régis ce domaine. A cet effet, le projet de décret améliorera la circulation et l’utilisation des gaz à usage médical dans nos établissements sanitaires.

**Au titre du Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement**

Le Conseil Extraordinaire a examiné et adopté le projet du Plan National de Développement (PND) 2017-2021 et son Programme d’Actions Prioritaires annexe ; ainsi que le projet de « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

Le projet « La Vision 2030, le Tchad que nous voulons » traduit la volonté et la décision des plus hautes autorités de la République de répondre aux aspirations légitimes des populations tchadiennes.

Pour réaliser la « Vision 2030 », quatre (4) axes stratégiques ont été identifiées afin de lever les contraintes structurelles et donner une impulsion aux transformations majeures de développement socio-économique durable du Tchad.

1. Renforcer l’unité nationale;
2. Renforcer la bonne gouvernance et l’état de droit ;
3. Développer une économie diversifiée et compétitive ; et
4. Améliorer la qualité de vie de la population tchadienne.

Cette vision est concrétisée dans le Plan National de Développement (PND), qui se décline de manière exhaustive dans le Programme d’Actions Prioritaires (PAP) qui est le cadre de dépenses à moyen terme.

Ce projet est l’aboutissement d’un grand effort de coordination et de synthèse qui permet au Gouvernement de disposer enfin d’un plan de développement quinquennal qui, pour la première fois est adossée sur une vision de long terme. De plus, il permet de mobiliser toutes les interventions de l’Etat, des partenaires au développement et du secteur privé intérieur et étranger durant la période 2017-2021.

Le cout global du Plan National de Développement est évalué à environ 5 538 milliards de FCFA pour la période 2017-2021 qui est financé comme suit : 618 milliards sur les ressources propres de l’Etat, et 1 208 milliards sur les ressources extérieurs déjà acquis. Il en résulte alors un gap global prévisionnel de 3 710 milliards de FFCFA, dont 1 629 milliards est a financer par le secteur privé sous forme de Partenariat-Public-Privé (PPP) et 2 081 milliards de FFCA à rechercher auprès de la communauté des bailleurs.

Pour la mobilisation effective ces des ressources, le Gouvernement avec l’appui de ses partenaires organisera une Table Ronde des Investisseurs et des donateurs les 7 et 8 septembre 2017 à Paris.

**Pour terminer et au titre du Ministère de la Fonction Publique, de l’Emploi et du dialogue social,** le Conseil a examiné et adopté le projet de loi portant ratification du Traité révisé instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Crée en septembre 1993 par les Etats de l’Afrique francophones, la Conférence de la Prévoyance Sociale-CIPRES est un organe de contrôle et d’appui technique aux caisses de sécurité sociale. Sa mission est de fixer et harmoniser les règles communes de gestion des organismes de prévoyance sociale.

Avec le temps, des obstacles ont été identifiées tant dans le fonctionnement des organes comme dans l’application de certains textes. Pour cela, le Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale a été révisé. Cette revision prend en compte les nouveaux besoins et apporte de nouvelles innovations au titre des missions et moyens d’actions, des textes, de l’organisation et des ressources.

Commencé à 10:00, le Conseil Extraordinaire des Ministres a pris fin à 11:00.

Fait à Ndjamena le 07 Juillet 2017